



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pérennisation du dispositif "Villages d'avenir" et survie des communes rurales

Question écrite n° 12895

Texte de la question

M. Pascal Markowsky alerte Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur la nécessité de la pérennisation du dispositif « Villages d'avenir » pour de nombreuses communes rurales, notamment en Charente-Maritime. Mis en œuvre dans le cadre du plan France Ruralités 2023-2027 et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le dispositif « Villages d'avenir » apporte un accompagnement en ingénierie aux communes de moins de 3 500 habitants afin de leur permettre de concevoir et de conduire des projets indispensables au maintien de la vie locale. Depuis son lancement, près de 3 000 communes ont été retenues au niveau national. En Charente-Maritime, 18 communes rurales bénéficient de ce dispositif, illustrant des besoins concrets et largement partagés sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse du maintien des services de proximité, du logement, de l'activité économique locale ou de la capacité des communes à continuer tout simplement à fonctionner. Partout, les élus sont confrontés à une complexité administrative toujours plus lourde, à l'empilement de normes et à la disparition progressive de l'ingénierie publique de proximité. Dans le même temps, les moyens humains et financiers des communes se réduisent, rendant la conduite de projets de plus en plus difficile, y compris pour des opérations essentielles. Pour beaucoup d'élus locaux, l'accès à un accompagnement technique adapté n'est plus un levier de développement, mais une condition indispensable pour pouvoir simplement agir. Le programme « Villages d'avenir » répond directement à cette urgence. Il permet à des communes qui n'en ont plus les moyens humains ou financiers de continuer à porter des projets essentiels à la cohésion territoriale et au maintien de la République dans ses territoires les plus fragiles. Toutefois, l'absence de visibilité sur la pérennisation du dispositif au-delà de l'échéance de 2027 fait peser une incertitude majeure sur des projets inscrits dans le temps long et nourrit le sentiment d'abandon exprimé par de nombreux élus ruraux. Il lui demande donc quelles garanties le Gouvernement entend apporter quant à la pérennisation du programme « Villages d'avenir » au-delà de 2027, afin d'éviter une rupture brutale de l'accompagnement de l'État et quels moyens financiers et humains seront durablement engagés pour garantir la survie et l'avenir des communes rurales, notamment en Charente-Maritime.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Markowsky](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12895

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

Ministère attributaire : [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2026](#), page 1375